COMITE DEPARTEMENTAL DES ECHECS NORD

**Championnats du Nord de Rapide et Blitz**

Le 16 juin 2024 à Hazebrouck (59)

REGLEMENT INTERIEUR

# Article 1 : Organisation

Le CDJE 59 a confié l'organisation des championnats du Nord de Rapide et Blitz au club d’Hazebrouck. Ils se dérouleront le 16 juin 2024 au Centre d’Animation du Nouveau Monde, rue du Dr César Charles Samsoen 59190 Hazebrouck.

Ces championnats sont ouverts à tous.

Le tournoi de parties **Blitz** se déroule le dimanche 16/06/2024 matin en 7 rondes à la cadence de **3 min + 2 s/cp**. La première ronde débute à 10h00.

Le tournoi de parties **Rapides** se déroule le dimanche 16/06/2024 après-midi en 7 rondes à la cadence de **10 min + 5 s/cp**. La première ronde débute à 14h00.

# Article 2 : Règles du Jeu et Appariements

Tous les joueurs doivent avoir un identifiant FIDE. Si un joueur français n’en possède pas, la FFE lui attribuera un numéro. Afin qu’un joueur étranger puisse participer à un tournoi, il doit avoir reçu un numéro FIDE par sa fédération, faute de quoi la FFE lui attribuera un numéro français (affiliation sous le code pays « FRA »). Les joueurs français doivent obligatoirement avoir une licence A ou B.

Les règles du jeu sont celles adoptées par le 93ème Congrès de la FIDE qui s'est tenu à Chennai (Inde) entrées en vigueur le 1er janvier 2023.

Les appariements se font au système Suisse pour les deux tournois.

L’arbitre est assisté du programme informatique d’appariement *Papi3.3.7.*

Sont appariés à la première ronde tous les joueurs qui ont confirmé leur participation au pointage :

* Avant dimanche 16 juin 2024 9h45 pour le tournoi Blitz.
* Avant dimanche 16 juin 2024 13h45 pour le tournoi Rapide.

Le classement pris en compte est le dernier Elo Rapide pour le tournoi Rapide et Blitz pour le tournoi Blitz publiés au 1er juin 2022 (FIDE ou National à défaut).

Le tournoi Blitz est homologué pour le Elo National Blitz ainsi que le Elo Blitz FIDE.

Le tournoi Rapide est homologué pour le Elo National Rapide ainsi le Elo Rapide FIDE.

Règles spéciales aux cadences Rapide et Blitz : les articles A5 et B3 s’appliquent pour l’intégralité de chaque manifestation respective.

# Article 3 : Horaires et forfaits

* Tournoi Blitz

Dimanche 16 juin 2024

9h00 à 9h45 : inscriptions, pointage

10h00 – 12h00 : Ronde 1 à 7

12h15 : remise des prix

* Tournoi Rapide

Dimanche 16 juin 2024

13h00 à 13h45 : inscriptions, pointage

14h00 – 18h00 : Ronde 1 à 7

18h30 : remise des prix

L’article 6.7 des Règles du Jeu portant sur les retards est appliqué comme suit :

Il n’y a pas de retard sanctionné. Tout joueur peut arriver à son échiquier dans la limite du temps qui lui est imparti par rapport à l’heure de lancement de la ronde (10 minutes pour le Rapide, et 3 minutes pour le Blitz), sauf si l’arbitre en décide autrement. Si aucun des deux joueurs n’est présent au début de la ronde, seul le temps des Blancs s’écoule jusqu’à son arrivée.

# Article 4 : Résultats et classement

Les classements sont établis en fonction du nombre de points de parties selon le barème suivant : 1 (gain), ½ (nulle) ou 0 (perte). Les joueurs sont départagés au Buchholz Tronqué puis à la Performance. En cas de stricte égalité après ces deux modes de départage, le joueur ayant le classement Elo le plus faible (Rapide ou Blitz) sera classé devant.

# Article 5 : Titres départementaux décernés

Les championnats du Nord de Rapide et Blitz décernent les titres nationaux suivants :

* le titre de Champion du Nord de parties Rapides toutes catégories ;
* le titre de Champion du Nord Blitz toutes catégories ;
* le titre de Championne du Nord de parties Rapides toutes catégories ;
* le titre de Championne du Nord Blitz toutes catégories ;

Conditions d’attributions des titres :

Les titres sont ouverts à tous les joueurs licenciés à la FFE qui évoluent dans un club du Nord.

# Article 6 : Droits d'inscription

Les inscriptions à ces deux tournois sont gratuites.

# Article 7 : Arbitrage

Arbitre en chef : Philippe Blot – AFE1

# Article 8 : Jury d’appel

Le jury d’appel sera constitué en début de compétition par l’arbitre et il est composé :

* De l’Organisateur du Championnat,
* D'un joueur (H/F) choisi parmi les participants,
* D’un membre du Comité directeur du CDJE 59

En cas de désaccord avec une décision de l’arbitre, un joueur peut saisir le jury d’appel par écrit. La demande doit être faite immédiatement après la fin de la partie concernée.

# Article 9 : Conduite des joueurs

La conduite des joueurs ne doit pas jeter le discrédit sur la compétition et doit être conforme à la Charte du Joueur d’Échecs affichée dans la salle du tournoi.

Le résultat de chaque partie doit être acquis loyalement à l’occasion d’un réel affrontement sur l’échiquier.

Une tenue et un comportement corrects sont exigés.

Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de faire usage de notes, sources d’informations ou de conseils, ou d’analyser une quelconque partie sur un autre échiquier. Il est interdit de parler de parties en cours.

Un joueur ne peut quitter la salle de jeu sans la permission d’un arbitre. La salle de jeu est définie comme étant la zone de jeu, les toilettes, la buvette et la zone fumeur réservée aux joueurs. Un joueur ayant le trait n'est pas autorisé à quitter sa propre zone de jeu sans la permission de l'arbitre.

Il est strictement interdit de fumer ou de vapoter dans la zone de jeu, ainsi que dans toute autre zone du site, à l’exception de celles explicitement désignées comme zones fumeurs.

Dans la salle de jeu, il est interdit à un joueur d’avoir un quelconque appareil électronique non spécifiquement autorisé par l’arbitre, à moins qu’il soit complètement éteint, et laissé dans un sac. Pendant la partie, il est interdit aux joueurs de transporter un sac contenant un appareil de ce type sans la permission de l’arbitre. S’il est prouvé qu’un joueur transgresse ce point réglementaire, le joueur perdra la partie. L’adversaire sera déclaré vainqueur.

Les arbitres peuvent effectuer un contrôle conformément au dispositif défini par l'article 11.3.3 des règles du jeu de la FIDE. Si un joueur refuse de se soumettre à ces obligations, l’arbitre prendra des mesures conformément à l’article 12.9 des règles du jeu de la FIDE.

Dès la fin de la partie, le vainqueur doit indiquer le résultat, ou le conducteur des Blancs en cas de match nul. Les joueurs doivent remettre le jeu en place et deviennent de simples spectateurs. Les analyses sont interdites dans la salle de jeu.

Un joueur forfait (absent sans avoir prévenu l’arbitre) est considéré comme ayant abandonné le tournoi et n’est pas apparié pour la ronde suivante, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés. À défaut, une demande d’explications lui sera adressée par courrier.

Les arbitres sont tenus de respecter et de faire respecter les règles et règlements. Les joueurs sont tenus de respecter les arbitres.

**Article 10 :**

L’inscription aux championnats du Nord de Rapide et Blitz implique l’acceptation du présent règlement intérieur.

 L’organisateur L’arbitre

 Jean-Pierre Lemoine Philippe Blot



